



Assemblée générale

Distr. générale
31 janvier 2003

Cinquante-septième session
Point 84, c, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/57/529/Add.3)]

57/238. Sommet mondial sur la société de l'information

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/183 du 21 décembre 2001,

Rappelant également la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement, tenue à New York les 17 et 18 juin 2002¹,

Prenant note avec satisfaction des préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information engagés aux niveaux national et régional, et encourageant tous les pays à intensifier leurs travaux,

Se félicitant de la conférence régionale organisée à Bamako du 25 au 30 mai 2002, dans le cadre du processus préparatoire du Sommet,

Se félicitant également de la constitution du Bureau du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information et invitant les États Membres à l'aider à s'acquitter de sa tâche,

Se félicitant en outre de la tenue de la première réunion du Comité préparatoire qui a eu lieu à Genève du 1^{er} au 5 juillet 2002,

Se félicitant de la décision du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications de contribuer activement au processus préparatoire du Sommet et, à cette fin, de tenir sa prochaine réunion à Genève les 21 et 22 février 2003,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général contenant le rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur les préparatifs en cours du Sommet mondial sur la société de l'information²;

2. *Invite* les États Membres concernés à prendre une part active aux conférences régionales organisées sous les auspices des commissions régionales à

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Séances plénières*, 101^e à 104^e séance (A/56/PV.101 à 104), et rectificatifs.

² A/57/71-E/2002/52 et Add.1.

Bucarest en novembre 2002 et à Bávaro (République dominicaine) et à Tokyo en janvier 2003 ;

3. *Encourage* les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé à contribuer davantage et à participer activement au processus préparatoire intergouvernemental du Sommet et au Sommet lui-même, suivant les modalités de participation définies par le Comité préparatoire ;

4. *Invite* tous les organismes des Nations Unies compétents et les autres organisations intergouvernementales compétentes, y compris les institutions internationales et régionales, ainsi que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, à renforcer leur coopération et leur appui au processus préparatoire du Sommet ;

5. *Recommande* de mettre à profit l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information pour organiser des manifestations en rapport avec celui-ci ;

6. *Recommande* que, en abordant l'ensemble des questions concernant la société de l'information, tous les acteurs intéressés adoptent une démarche coordonnée pour répondre aux besoins de tous les pays, y compris les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux ;

7. *Prie* l'Union internationale des télécommunications, jouant le rôle directeur qui est le sien dans le processus préparatoire du Sommet, en étroite coopération avec le Département de l'information du Secrétariat et en coordination avec les autres services d'information du système des Nations Unies, de lancer une campagne d'information pour sensibiliser l'opinion mondiale à l'importance du Sommet, dans la limite des ressources existantes et au moyen de contributions volontaires ;

8. *Invite à nouveau* la communauté internationale à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par l'Union internationale des télécommunications pour financer la préparation et la tenue du Sommet et pour faciliter une participation effective des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, aux réunions régionales qui auront lieu durant le premier semestre de 2003, aux réunions préparatoires qui se tiendront en 2003 et au Sommet lui-même ;

9. *Invite* les pays à se faire représenter au niveau politique le plus élevé au Sommet qui se tiendra à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et à Tunis en 2005 ;

10. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de faire part à tous les chefs d'État et de gouvernement de l'importance du Sommet ;

11. *Invite* le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications à lui présenter pour information, à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les préparatifs du Sommet.

78^e séance plénière
20 décembre 2002